

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES  
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°34/2024**

**portant réglementation temporaire de la circulation**

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les travaux de rénovation des bordures sur l'anneau intérieur du giratoire situé sur la D31/D164, rue de Hochfelden / rue du Mohrenberg à REITWILLER (Bas-Rhin), dont le démarrage est autorisé à partir du lundi 2 septembre 2024 avec achèvement au plus tard le vendredi 13 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

En raison des travaux de rénovation des bordures sur l'anneau intérieur du giratoire situé sur la D31/D164, rue de Hochfelden / rue du Mohrenberg à REITWILLER (Bas-Rhin), dont le démarrage est autorisé à partir du lundi 2 septembre 2024, **la circulation s'effectuera au moyen de feux en alternance.**

**ARTICLE 2 :**

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise désignée pour l'exécution des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- M. AUBERT, chef de l'Unité Technique de Saverne de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 30/08/2024

Le Maire,



Jean-Claude LASTHAUS